Cité scolaire de Kerichen
Lycées La Pérouse-Kerichen, Lesven, Vauban
Services Communs

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Marché 2024-2026 – 04

FRUITS ET LEGUMES PREPARES ET REFRIGERES

Responsable chargé de l'analyse des offres :
Delphine TREBOISNEL, gestionnaire adjointe

Publication de la consultation :
Sur Profil acheteur (achatpublic.com) : avis n°4047352, publié le 29/02/2024
Sur BOAMP : avis n°24-15374, publié le 09/02/2024
Sur JOUE : avis 86857-2024, publié le 09/02/2024

Date et heure limite de dépôt des offres :
Mardi 19 mars 2024, à 12h00 précises

Délai de validité des offres :
180 jours

RAPPEL GENERAUX SUR L'ANALYSE

Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération :

- Critère 1 : Prix des fournitures : 30 %
- Critère 2 : Qualité de la prestation, circuit d'approvisionnement, politique environnementale : 20 %
- Critère 3 : Qualité gustative et nutritionnelle des produits : 50 %

Critère 1 : Prix des fournitures :

Le critère prix est apprécié sur la base du montant total du bordereau de prix remis par chaque candidat. En cas de discordance entre les prix unitaires et le montant total du bordereau, ce sont les prix unitaires qui seront retenus et le montant total sera corrigé en conséquence. Pour le jugement des offres, c'est le montant total ainsi rectifié qui sera pris en compte pour calculer la note critère prix. Si le candidat ayant présenté l'offre la mieux classée est concerné, il sera invité à fournir un bordereau de prix rectifié. En cas de refus, son offre sera rejetée comme incohérente.

Le candidat le moins disant se verra attribuer la note maximale (10/10). La note obtenue par les autres candidats sera déterminée selon la formule suivante :

$$\text{Note du candidat} = 10 \times \frac{\text{Montant de l'offre du candidat le moins disant}}{\text{Montant de l'offre du candidat}}$$

Les notes ainsi obtenues seront ensuite affectées du coefficient de pondération prévu (30%)

Critère 2 : Qualité de la prestation, circuit d'approvisionnement, politique environnementale :

Ce critère est apprécié au regard :

- Des indications apportées par le candidat sur l'annexe A
- Des indications portées par le candidat sur l'annexe B :
  - Disponibilité des produits : 1 point
  - Modalités de livraison (délais, jours, franco de port, flotte de véhicules…) : 4 points
  - Modalité d'approvisionnement, circuits : 2.5 points
  - Faculté à proposer des produits porteurs de labels de qualité, respectueux de l'environnement, équitables, issus de filières responsables : 1 point
  - Politique en faveur de la réduction ou du recyclage des emballages : 0.5 point
  - Pratiques protectrices de l'environnement : 1 point

Critère 3 : Qualité gustative et nutritionnelle des produits :

La qualité des produits a été appréciée à partir de l'étude des fiches techniques et en fonction des échantillons fournis. Les échantillons, préparés selon les indications de la fiche technique sont examinés (aspect, tenue à la cuisson, saveur, rendement, poids…).

Les fiches techniques ont été étudiées au regard des spécifications du marchés. Des critères et des points ont été définis pour chaque lot (mention de l'origine des produits, labels qualité, qualités nutritionnelles…etc). Lorsque deux fournisseurs répondaient sur un produit identique mais présentaient des fiches techniques différentes, le document le plus récent a été appliqué aux deux.

La note gustative et nutritionnelle finale des produits échantillonnés a été définie de la manière suivante :

- Note fiche technique (30 % de la note finale)
- Note mise par les testeurs lors des tests gustatifs (70% de la note finale)

Les notes obtenues ont ensuite toutes été pondérées au volume financier

ANALYSE DES LOTS

LOT 1 : PRODUITS DE 4EME GAMME

Candidat 1	LE ROY MURIBANE
Candidat 2	POMONA TERRE AZUR
Candidat 3	LE SAINT

Critère 1 : Prix des fournitures :

Candidat	**LE ROY MURIBANE**	**POMONA TERRE AZUR**	**LE SAINT**
Note obtenue	8.66	9.86	10.00
Note pondérée (30%)	**2.60**	**2.96**	**3.00**

Critère 2 : Qualité de la prestation, circuit d'approvisionnement, politique environnementale :

Candidat	LE ROY MURIBANE	POMONA TERRE AZUR	LE SAINT
Note obtenue	8.30	7.95	8.54
Note pondérée (20%)	**1.66**	**1.59**	**1.71**

Critère 3 : Qualité gustative et nutritionnelle des produits :

Les fiches techniques ont été étudiées selon les critères suivants :

- La mention sur la fiche technique de l'origine des matières premières
- La mention sur la fiche technique de l'origine du conditionnement / transformation
- Conditionnement
- Le mode d'agriculture dont sont issus les produits proposés
- Présence ou non de Label
- L'absence d'additif alimentaire reconnu nocif

Des tests sur échantillons ont été réalisés le 03/06/2024 sur les produits suivants :

- Carottes rondelles AB

Carottes rondelles AB :

POMONA TERRE AZUR propose un produit de marque « Servilégumes » qui n'est pas issu de l'agriculture biologique et ne correspond donc pas à la demande. La découpe, plus épaisse, des carottes livrés par LE ROY MURIBANE est plus adaptée que celles des carottes de LE SAINT. De plus, ces dernières ont un goût jugé trop sucré. Cependant, l'ensemble des légumes est croquant.

Note obtenue à l'issue des tests gustatifs :

	LE ROY MURIBANE	POMONA TERRE AZUR	LE SAINT
Carottes rondelles AB	6.00	1.00	5.00

Note qualité gustative et nutritionnelle sur l'ensemble du lot :

Candidat	LE ROY MURIBANE	POMONA TERRE AZUR	LE SAINT
Note obtenue	8.43	7.83	8.09
Note pondérée (50%)	**4.22**	**3.92**	**4.05**

Classement des candidats LOT 1 :

1	LE SAINT	8.76
2	LE ROY MURIBANE	8.48
3	POMONA TERRE AZUR	8.47

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le lot n° 1 au candidat suivant :

LOT 1 MF 2024-2026 - 04 PRODUITS DE 4EME GAMME :

LE SAINT

Montant de l'offre retenue : 7 249.43 €

LOT 2 : PRODUITS DE 5EME GAMME

Candidat 1	SO BREIZH
Candidat 2	LE ROY MURIBANE
Candidat 3	POMONA TERRE AZUR
Candidat 4	LE SAINT

Critère 1 : Prix des fournitures :

Candidat	**SO BREIZH**	**LE ROY MURIBANE**	**POMONA TA**	**LE SAINT**
Note obtenue	9.72	9.97	8.11	10.00
Note pondérée (30%)	**2.92**	**2.99**	**2.43**	**3.00**

Critère 2 : Qualité de la prestation, circuit d'approvisionnement, politique environnementale :

Candidat	**SO BREIZH**	**LE ROY MURIBANE**	**POMONA TA**	**LE SAINT**
Note obtenue	7.65	8.30	7.95	8.54
Note pondérée (20%)	**1.53**	**1.66**	**1.59**	**1.71**

Critère 3 : Qualité gustative et nutritionnelle des produits :

Les fiches techniques ont été étudiées selon les critères suivants :

- La mention sur la fiche technique de l'origine des matières premières
- La mention sur la fiche technique de l'origine du conditionnement / Transformation
- Conditionnement
- L'absence de sel ajouté
- L'absence d'additif alimentaire reconnu nocif

Des tests sur échantillons ont été réalisés le 03/06/2024 sur les produits suivants :

- Pommes de terre cuites en lamelles
- Pommes de terre cuites grenaille

Pommes de terre cuites en lamelles :

POMONA TERRE AZUR propose un produit de marque « Bon & engagé » dont la découpe est régulière mais dont la poche contient de l'eau. Le goût en est acide. Les pommes de terre « Le Gouessant » livrées par LE SAINT ne sont pas assez cuites et sont trop salées. LE ROY MURIBANE et SOVEFRAIS présentent un produit de marque « PASTO » dont la découpe est régulière. Ce sont les pommes de terre qui ont le meilleur goût et dont la cuisson est la mieux adaptée.

Pommes de terre cuites grenaille:

POMONA TERRE AZUR propose des légumes « Remofrit » qui sont, en fait, des pommes de terre coupées en quartier et qui ne correspondent pas à la demande. Le goût en est amer. Les pommes de terre « Le Gouessant » livrées par LE SAINT ne sont pas assez cuites et sont insipides. LE ROY MURIBANE et SOVEFRAIS présentent un produit de marque « PASTO » de taille régulière, bien calibrées. Les pommes de terre ont très bon goût et ont une texture ferme.

Candidat	SO BREIZH	LE ROY MURIBANE	POMONA TA	LE SAINT
PDT cuites en lamelles	7.00	7.00	4.00	5.00
PDT cuites grenaille	6.00	6.00	1.00	3.00

Note qualité gustative et nutritionnelle sur l'ensemble du lot :

Candidat	SO BREIZH	LE ROY MURIBANE	POMONA TA	LE SAINT
Note obtenue	7.69	7.69	5.01	5.30
Note pondérée (50%)	**3.85**	**3.85**	**2.51**	**2.65**

Classement des candidats LOT 2 :

1	LE ROY MURIBANE	8.50
2	SO BREIZH	8.30
3	LE SAINT	7.36
4	POMONA TERRE AZUR	6.53

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le lot n° 2 au candidat suivant :

LOT 2 MF 2024-2026 - 04 PRODUITS DE 5EME GAMME :
LE ROY MURIBANE

Montant de l'offre retenue : 20 598.88 €

LOT 3 : PRODUITS DE 5EME GAMME ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

Candidat 1	LE ROY MURIBANE
Candidat 2	POMONA TERRE AZUR
Candidat 3	LE SAINT
Candidat 4	BIOCOOP

Critère 1 : Prix des fournitures :

Candidat	LE ROY MURIBANE	POMONA TA	LE SAINT	BIOCOOP
Note obtenue	9.24	7.63	10.00	9.06
Note pondérée (30%)	**2.77**	**2.29**	**3.00**	**2.72**

Critère 2 : Qualité de la prestation, circuit d'approvisionnement, politique environnementale :

Candidat	LE ROY MURIBANE	POMONA TA	LE SAINT	BIOCOOP
Note obtenue	8.30	7.95	8.54	7.25
Note pondérée (20%)	**1.66**	**1.59**	**1.71**	**1.45**

Critère 3 : Qualité gustative et nutritionnelle des produits :

Les fiches techniques ont été étudiées selon les critères suivants :

- La mention sur la fiche technique de l'origine de la matière première
- La mention sur la fiche technique de l'origine du conditionnement / Transformation
- Conditionnement
- Légumes issus de l'agriculture biologique
- Absence d'additif alimentaire ou présence d'additif reconnu inoffensif

Des tests sur échantillons ont été réalisés le 03/06/2024 sur les produits suivants :

- Betteraves rouges cuites en cubes AB

Betteraves rouges cuites en cubes AB :

LE ROY MURIBANE propose un produit de la marque « Allaire ». La coupe est belle et les betteraves sont rouges et bien brillantes. De plus, elles sont bonnes et croquantes. LE SAINT et POMONA TERRE AZUR présentent des légumes de la marque « Lunor » qui sont également bien coupés mais terne. Elles sont jugées moins bonnes que celles de LE ROY MURIBANE. BIOCOOP a livré des betteraves de la marque « Rocal » qui ont aussi un goût de terre trop prononcé. De plus, elles sont mal épluchées et les gouteurs remarquent la présence de points noirs sur les morceaux.

Notes obtenues à l'issue des tests gustatifs :

	LE ROY MURIBANE	POMONA TA	LE SAINT	BIOCOOP
Betteraves rouges cubes	8.00	5.00	5.00	4.00

Note qualité gustative et nutritionnelle sur l'ensemble du lot :

Candidat	LE ROY MURIBANE	POMONA TA	LE SAINT	BIOCOOP
Note obtenue	7.10	6.50	6.50	4.90
Note pondérée (50%)	**3.55**	**3.25**	**3.25**	**2.45**

Classement des candidats LOT 3 :

1	LE ROY MURIBANE	7.98
2	LE SAINT	7.96
3	POMONA TERRE AZUR	7.13
4	BIOCOOP	6.62

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le lot n° 3 au candidat suivant :

LOT 3 MF 2024-2026 - 04 PRODUITS DE 5EME GAMME ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

LE ROY MURIBANE

Montant de l'offre retenue : 1 325.08 €

LOT 4 : FRITES FRAICHES

Candidat 1	POMONA TERRE AZUR
Candidat 2	LE SAINT

Critère 1 : Prix des fournitures :

Candidat	**POMONA TERRE AZUR**	**LE SAINT**
Note obtenue	8.88	10.00
Note pondérée (30%)	**2.66**	**3.00**

Critère 2 : Qualité de la prestation, circuit d'approvisionnement, politique environnementale :

Candidat	**POMONA TERRE AZUR**	**LE SAINT**
Note obtenue	7.95	8.54
Note pondérée (20%)	**1.59**	**1.71**

Critère 3 : Qualité gustative et nutritionnelle des produits :

Les fiches techniques ont été étudiées selon les critères suivants :

- Mention sur la fiche technique de l'origine de la matière première
- Mention sur la fiche technique de l'origine du conditionnement / Transformation
- Conditionnement
- La conformité de la coupe par rapport à la demande
- Absence d'huile de palme
- Absence d'additif alimentaire ou présence d'additif reconnu inoffensif

Des tests sur échantillons ont été réalisés le 03/06/2024 sur les produits suivants :

- Frites fraiches

Frites fraiches :

POMONA TERRE AZUR et LE SAINT ont livré le même produit de marque « Farm frites » qui est très apprécié.

Notes obtenues à l'issue des tests gustatifs :

	POMONA TERRE AZUR	**LE SAINT**
Betteraves rouges cubes	7.00	7.00

Note qualité gustative sur l'ensemble du lot :

Candidat	**POMONA TERRE AZUR**	**LE SAINT**
Note obtenue	6.40	6.40
Note pondérée (50%)	**3.20**	**3.20**

Classement des candidats LOT 4 :

1	LE SAINT	7.91
2	POMONA TERRE AZUR	7.45

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le lot n° 4 au candidat suivant :

LOT 4 MF 2024-2026 - 04 FRITES FRAICHES :
LE SAINT

Montant de l'offre retenue : 31 491.75 €

LOT 5 : PRODUITS COMPOTES ET FRUITS TRANSFORMES

Candidat 1	LE SAINT

Critère 1 : Prix des fournitures :

Candidat	**LE SAINT**
Note obtenue	10.00
Note pondérée (30%)	**3.00**

Critère 2 : Qualité de la prestation, circuit d'approvisionnement, politique environnementale :

Candidat	**LE SAINT**
Note obtenue	8.54
Note pondérée (20%)	**1.71**

Critère 3 : Qualité gustative et nutritionnelle des produits :

Les fiches techniques ont été étudiées selon les critères suivants :

- Mention sur la fiche technique de l'origine de la matière première
- Mention sur la fiche technique de l'origine du conditionnement / Transformation
- Conditionnement
- Teneur en sucre
- Teneur en fruits
- Absence d'additif alimentaire ou présence d'additif reconnu inoffensif

Des tests sur échantillons ont été réalisés le 03/06/2024 sur les produits suivants :

- Salade de fruits réfrigérée

Salade de fruits réfrigérée :

LE SAINT propose un produit de la marque « Fraicheur France » dont les fruits sont coupés trop gros et ont un goût indéterminé. Le produit est jugé de qualité médiocre et obtient la note de 3.00/10.00.

Note qualité gustative sur l'ensemble du lot :

Candidat	LE SAINT
Note obtenue	9.89
Note pondérée (50%)	4.95

Classement des candidats LOT 5 :

1	LE SAINT	9.66

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le lot n° 5 au candidat suivant :

LOT 5 MF 2024-2026 - 04 COMPOTES ET FRUITS TRANSFORMES :
LE SAINT

Montant de l'offre retenue : 2 717.42 €

LOT 6 : HERBES AROMATIQUES

Candidat 1	LE ROY MURIBANE
Candidat 2	POMONA TERRE AZUR
Candidat 3	LE SAINT

Critère 1 : Prix des fournitures :

Candidat	LE ROY MURIBANE	POMONA TERRE AZUR	LE SAINT
Note obtenue	10.00	6.00	8.21
Note pondérée (30%)	3.00	1.80	2.46

Critère 2 : Qualité de la prestation, circuit d'approvisionnement, politique environnementale :

Candidat	LE ROY MURIBANE	POMONA TERRE AZUR	LE SAINT
Note obtenue	8.30	7.95	8.54
Note pondérée (20%)	1.66	1.59	1.71

Critère 3 : Qualité gustative et nutritionnelle des produits :

Les fiches techniques ont été étudiées selon les critères suivants :

- Mention sur la fiche technique de l'origine de la matière première
- Mention sur la fiche technique de l'origine du conditionnement / Transformation
- Conditionnement
- Le mode d'agriculture dont sont issus les produits proposés
- Absence d'additif alimentaire ou présence d'additif reconnu inoffensif

Note qualité gustative et nutritionnelle sur l'ensemble du lot :

Candidat	LE ROY MURIBANE	POMONA TERRE AZUR	LE SAINT
Note obtenue	6.00	6.00	6.00
Note pondérée (50%)	**3.00**	**3.00**	**3.00**

Classement des candidats LOT 6 :

1	LE ROY MURIBANE	7.66
2	LE SAINT	7.17
3	POMONA TERRE AZUR	6.39

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le lot n° 6 au candidat suivant :

LOT 6 MF 2024-2026 - 04 : HERBES AROMATIQUES :
LE ROY MURIBANE

Montant de l'offre retenue :305.74 €

Rapport dressé le 07/06/2024

La responsable chargée de l'analyse des offres
La Gestionnaire adjointe du lycée la Pérouse – Kerichen
Delphine TREBOISNEL

Pour le pouvoir adjudicateur
La proviseure du lycée La Pérouse – Kerichen
Anne OUNANE